

Versailles, le 13 juillet 2020

Les IA-IPR de langues vivantes à l'attention des
professeur.e.s de langues vivantes

Mesdames, Messieurs les professeur.e.s de langues vivantes,

Chères et chers collègues,

Tout d'abord nous souhaitons vous remercier chaleureusement pour votre engagement tout au long de l'année scolaire qui s'achève et plus particulièrement pendant la période inédite de continuité pédagogique.

Vous avez su faire preuve de souplesse et d'adaptabilité face à une situation exceptionnelle à laquelle nous avons été toutes et tous confrontés. Chacun d'entre nous a découvert de nouvelles modalités d'enseignement ou d'accompagnement, contribué à la mutualisation des pratiques et nous sommes tous collectivement montés en compétences. C'est une richesse sur laquelle nous pouvons désormais nous appuyer pour construire de nouvelles perspectives. Les fils à tirer sont nombreux et nous prendrons le temps d'y réfléchir ensemble.

La rentrée de septembre 2020 sera pour vous l'occasion de partager votre expérience en équipe inter-langues au sein de chaque établissement, de tirer parti collectivement des pratiques qui se sont révélées efficaces pour assurer les enseignements, pour mobiliser les élèves et les accompagner dans leurs apprentissages. De nombreuses ressources sont disponibles sur le [site de la DANE](https://www.dane.fr), le [portail interlangues](https://www.interlangues.fr) et les sites disciplinaires. Nous vous invitons aussi à profiter des dispositifs de formation du PAF auxquels vous pouvez vous inscrire dès à présent.
(<https://gaia.phm.education.gouv.fr/gaia/gavrs/jspcommun/retour.jsp>)

Des évolutions récentes concernant de nouvelles modalités pour le baccalauréat 2021 sont à noter (<https://www.education.gouv.fr/amenagement-du-baccalaureat-general-et-technologique-305087>) :

- Les E3C deviennent des "évaluations communes" (EC) afin de mieux traduire le fait qu'il s'agit de devoirs communs réalisés dans le cadre des heures de classe.
- Le calendrier de passation de ces épreuves sera fixé par le chef d'établissement après consultation du conseil pédagogique et délibération du conseil d'administration.
- Les évaluations communes de terminale dureront 1h30 pour l'épreuve écrite et 10 mn pour l'épreuve orale.
- L'évaluation de LLCER de fin de première pour les candidats ne poursuivant pas la spécialité en terminale sera désormais une épreuve orale de 20 minutes.
- Enfin, il nous semble important d'attirer votre attention sur la possibilité offerte aux élèves en fin de seconde ou en début de cycle terminal de permuter le choix des langues étudiées.

Nous vous souhaitons à tous de passer d'excellentes vacances, ressourçantes et reposantes.

Les IA-IPR de Langues Vivantes de l'Académie de Versailles